

Briefing DEEP

Mars 2025

Briefing DEEP est publié par le Département d'équité, d'éthique et de politiques (DEEP) de l'Université McGill. Cette série résume les principaux résultats de la recherche et met en évidence les considérations relatives à la santé publique et à la santé des populations.

POINTS SAILLANTS

- Les maisons de 1^{ère} et 2^e étapes manquent sérieusement d'espace pour accueillir les femmes victimes de la violence d'un partenaire intime (VPI).
- Une étude rapide récemment menée montre que les femmes ont de meilleurs résultats en matière de logement lorsqu'elles restent plus longtemps dans les refuges et qu'elles ont accès à davantage de services.
- Les maisons de deuxième étape offrent un soutien crucial et améliorent les résultats en matière de logement, mais plusieurs défis liés au financement ont une incidence sur leur efficacité.
- Les besoins de financement importants sont : 1) davantage de financement pour le personnel et les services ; 2) un soutien pour les séjours allant jusqu'à deux ans ; et 3) davantage d'unités de seconde étape pour répondre à la demande croissante.

INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ : L'URGENCE DE SOUTENIR LES MAISONS D'HÉBERGEMENT DE DEUXIÈME ÉTAPE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE.

La violence entre partenaires intimes (VPI) est l'une des principales causes d'instabilité du logement pour les femmes et les enfants. Les maisons d'hébergement de 2^e étape fournissent un service vital aux femmes fuyant la violence domestique, mais la littérature scientifique sur l'efficacité de l'hébergement de 2^e étape présente des lacunes importantes. Une nouvelle recherche, menée par une étudiante du programme de bourses McBurney du DEEP, identifie le besoin urgent d'un plus grand nombre d'options de logement pour cette population et souligne la nécessité d'un plus grand nombre de maisons de 2^e étape. Les conclusions et les recommandations sont adaptées au contexte québécois.

INTRODUCTION

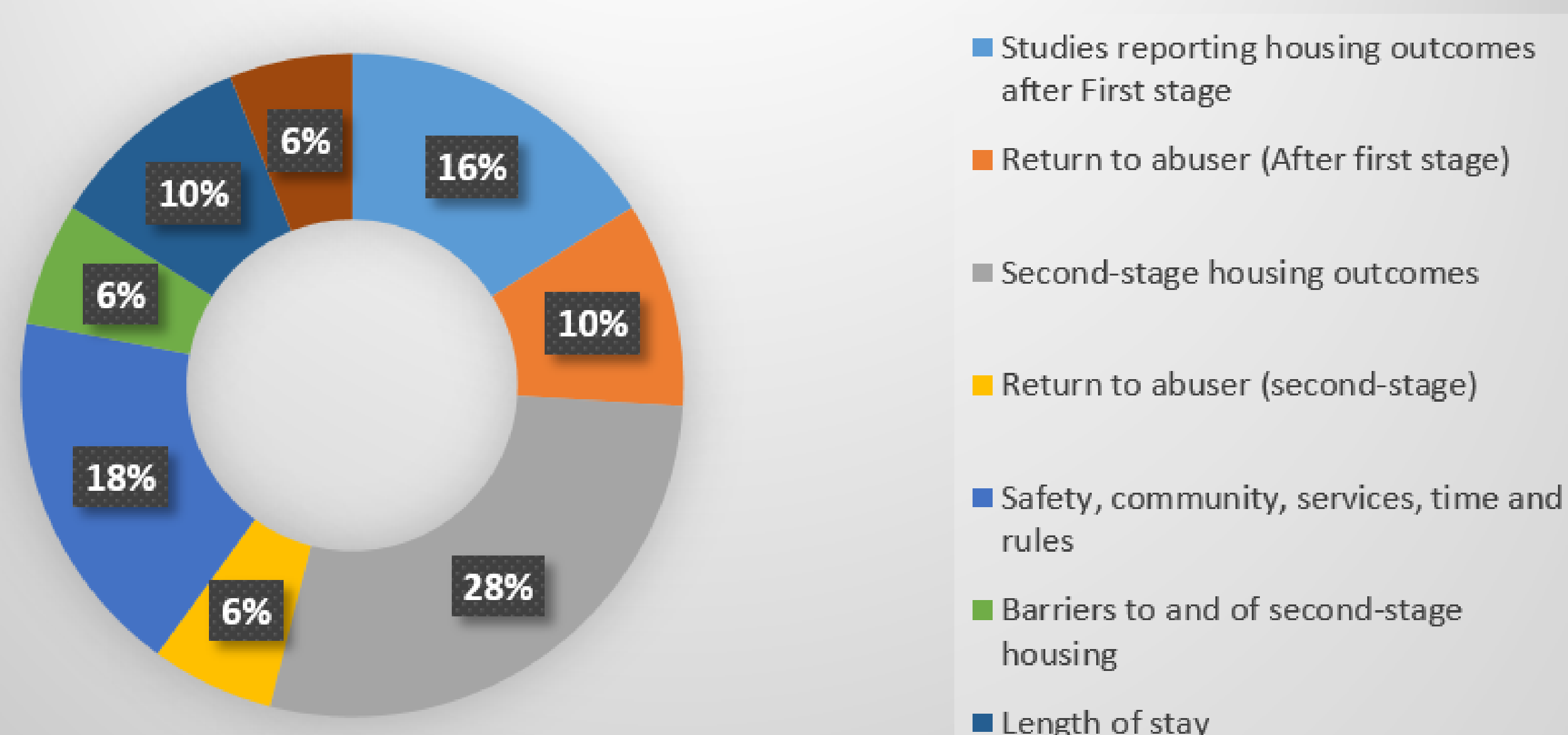
Des études ont montré que les femmes fuyant la violence d'un partenaire intime (IPV) courent un risque accru de devenir sans-abri après avoir quitté leur agresseur (Maki, 2020). Les refuges de 1^{ère} étape sont définis comme des refuges qui fournissent un logement temporaire (jusqu'à 11 semaines) et des services de base. Malheureusement, ils ne laissent souvent pas assez de temps aux femmes pour trouver un logement stable (Maki, 2020). Les refuges de deuxième étape visent à combler cette lacune en offrant des séjours plus longs (de 3 mois à 2 ans) dans des unités de type appartement et en fournissant des services plus spécialisés pour soutenir la transition vers un logement permanent.

Notamment, l'emplacement de ces refuges temporaires est tenu secret et des dispositions de sécurité (telles que la vidéosurveillance) sont mises en place pour garantir la protection des résidents.

NOS RECHERCHES

Au cours de l'été 2024, une étudiante chercheuse du Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI) a mené une étude rapide sur les résultats en matière de logement des femmes fuyant la violence domestique après leur départ des refuges de première et de deuxième étape. Son travail a été supervisé par Pearl Eliadis, professeure agrégée à la Max Bell School of Public Policy et membre titulaire du Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique à l'Université McGill.

Répartition de 22 études en fonction de résultats pertinents.



L'examen a permis d'identifier vingt-deux études pertinentes menées au Canada, aux États-Unis et en Australie (y compris des rapports et des études administratives).

En outre, un groupe de référence a été mis en place, composé de membres des communautés des refuges, y compris des utilisateurs et des fournisseurs de services à Montréal et au Québec. Le groupe de référence s'est réuni trois fois pour examiner les questions clés liées au besoin de logements de deuxième étape au Québec.

Les séjours de courte durée offerts par les refuges de première étape ne laissent souvent pas suffisamment de temps aux femmes pour trouver un logement stable et sécuritaire.

Cette situation laisse beaucoup de femmes dans des situations précaires, y compris le retour dans des environnements dangereux ou auprès de leurs agresseurs. Les études montrent systématiquement que les séjours plus longs sont associés à de meilleurs résultats en matière de logement, y compris des taux plus élevés de vie indépendante et des taux plus faibles de retour auprès des agresseurs. L'accès aux services reçus dans les refuges (services de logement, de défense, d'aide au revenu et services juridiques) s'est avéré corrélé avec l'amélioration des résultats (obtention d'un logement stable et diminution de la probabilité de retour auprès des agresseurs).

Les refuges de deuxième étape améliorent les résultats en matière de logement :

L'hébergement de seconde étape a permis d'obtenir des résultats plus favorables pour les femmes fuyant la violence domestique. Les femmes qui quittent ces refuges sont plus susceptibles d'obtenir un logement permanent et moins susceptibles de retourner auprès de leurs agresseurs. Plus précisément, les études indiquent qu'entre 69 % et 88 % des femmes de leur échantillon ont trouvé un logement sûr, stable et abordable.

Les études ont également indiqué qu'en moyenne, environ 5 % des femmes sont retournées auprès de leurs agresseurs après la deuxième étape. Ce chiffre est préoccupant, mais il est inférieur aux taux de retour à l'agresseur après les refuges de première étape (entre 6 % et 36 % selon les études).

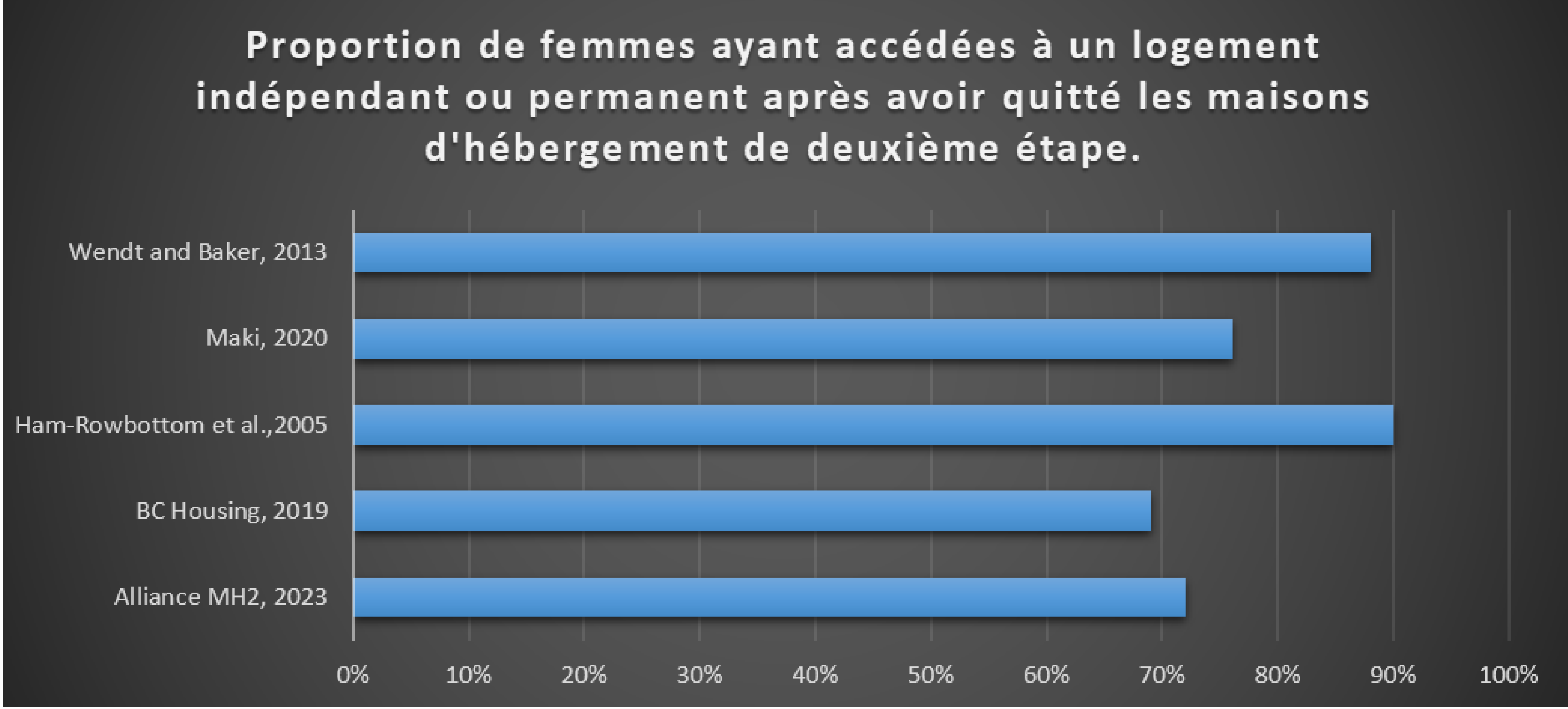
Les séjours d'un an dans les refuges de deuxième étape ne suffisent plus :

Notre examen rapide a révélé que la plupart des utilisatrices de refuges de deuxième étape étaient stressées à l'idée de savoir où aller après avoir quitté le programme, le consensus étant que de nombreuses femmes avaient du mal à trouver un logement dans le délai d'un an. Les facteurs qui contribuent à cette situation sont la crise du logement, les longues listes d'attente pour les logements sociaux (pouvant aller jusqu'à 5 ans au Québec) et le soutien inadéquat de l'aide sociale.

Les refuges de deuxième étape vont au-delà de la simple offre de logement :

Les refuges de deuxième étape offrent plus qu'un logement – ils offrent un soutien émotionnel et communautaire et favorisent la sécurité et l'autonomisation. Les recherches mettent systématiquement en évidence leur rôle essentiel dans la fourniture de sécurité, de services essentiels et d'un sentiment de stabilité aux femmes qui fuient la violence. Les mesures de sécurité telles que les sites fermés, la surveillance et l'accès limité aux agresseurs procurent aux femmes un profond sentiment de sécurité. Une étude a montré que les femmes ayant des besoins plus importants en matière de sécurité et de services donnent la priorité à ces mesures de soutien plutôt qu'à un logement permanent (relogement rapide). Les refuges de deuxième étape favorisent également l'établissement de liens affectifs significatifs, en particulier avec le personnel.

Les services complets offerts, tels que le conseil, l'aide au logement, l'aide à l'emploi et la garde d'enfants, ont été très appréciés par les résidents. Le temps est un autre facteur crucial. Le séjour prolongé offert par les refuges de deuxième étape a permis aux femmes d'entamer leur parcours de rétablissement, d'accéder aux ressources et de chercher un logement abordable.



Obstacles pour les maisons de deuxième étape :

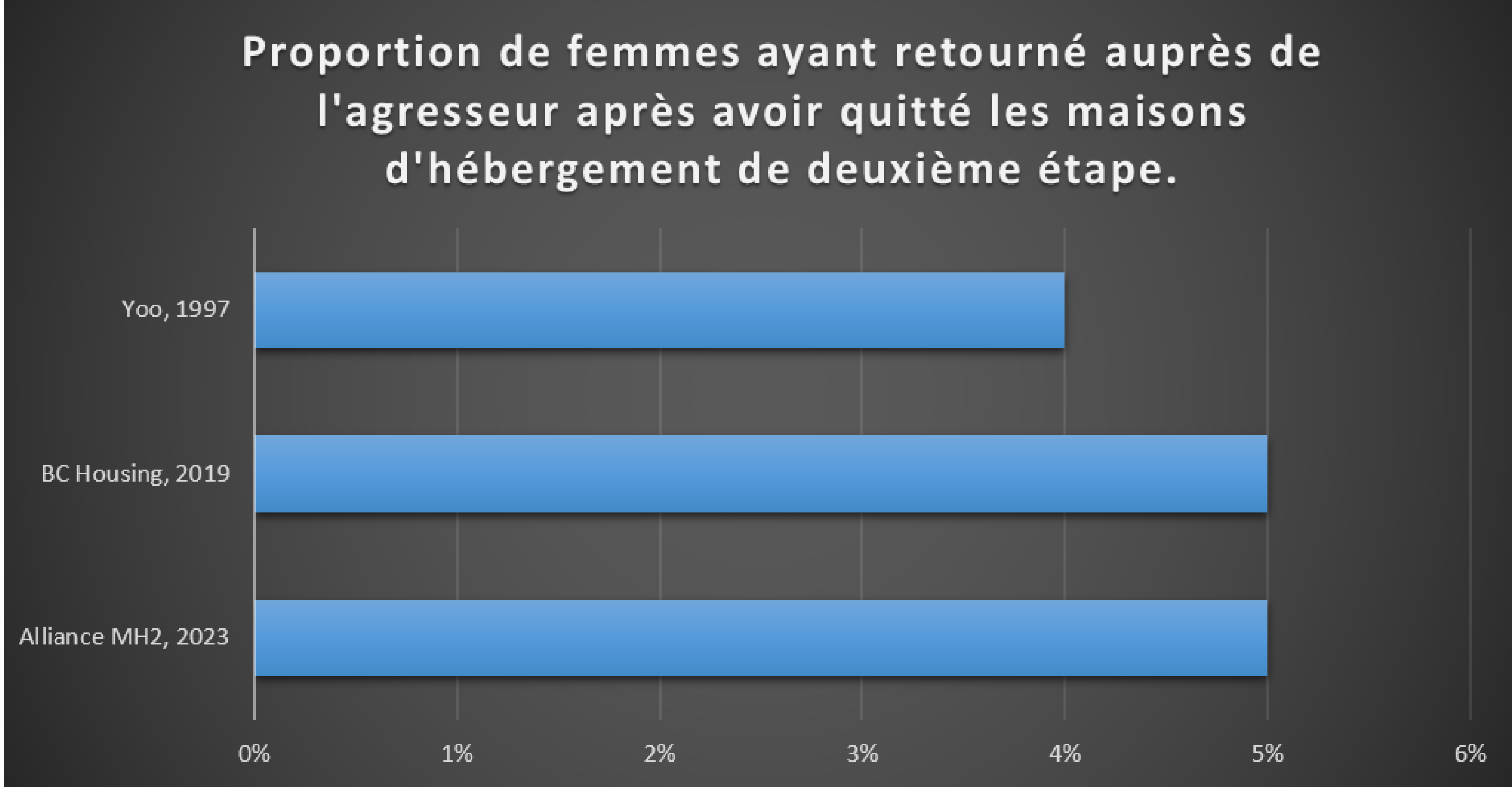
Les maisons de deuxième étape sont confrontées à des obstacles importants en raison d'un financement gouvernemental inadéquat et instable. Des études menées dans tout le Canada ont montré que les refuges sont confrontés à un manque de personnel, à un taux de rotation élevé et à des coupures de services. Seuls les refuges du Québec et de l'Alberta reçoivent un financement gouvernemental récurrent, mais même eux dépendent de sources externes telles que les collectes de fonds pour rester opérationnels. L'un des principaux problèmes de financement provient de l'absence de programme de financement spécifique pour les refuges de deuxième étape et du fait que les budgets gouvernementaux sont plutôt basés sur des critères de logement social, qui sous-estiment les besoins et les coûts des refuges de deuxième étape.

Il y a une grave pénurie de logements de seconde étape :

De nombreuses femmes fuyant pour sauver leur vie se voient refuser l'accès aux refuges de deuxième étape en raison du manque d'espace. Dans un rapport publié en 2023 par l'Alliance MH2, il est mentionné que 76% des candidates aux refuges de deuxième étape de Montréal ont été refusées en raison d'un manque d'espace disponible ou pour des raisons de sécurité/confidentialité. Malgré la reconnaissance de ce problème, l'action gouvernementale a été lente et les refuges continuent à faire face à des problèmes de financement, ce qui limite leur capacité à répondre à la demande croissante de logements de seconde étape.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

Les preuves concernant le potentiel des refuges de deuxième étape pour prévenir le sans-abrisme soutiennent les appels des organisations québécoises à augmenter le nombre d'unités dans le système de refuges, à fournir plus de services et à permettre des séjours plus longs pour les femmes et les enfants qui échappent à la violence domestique. La pénurie actuelle signifie que les places sont souvent indisponibles. Les femmes ont besoin d'un logement sûr, sécuritaire et abordable, et les besoins sont particulièrement aigus dans le



contexte actuel du logement. Les refuges de deuxième étape sont confrontés à un manque de personnel, à une surcharge de travail des prestataires et à une réduction des services en raison d'un manque de financement adéquat. Ces lacunes doivent être comblées de toute urgence.

La recherche a permis de formuler les recommandations suivantes pour le Québec :

Ajuster le cadre réglementaire actuel afin de créer un programme adéquat et dédié ainsi qu'une source de financement pour les maisons d'hébergement de deuxième étape qui est consacrée aux besoins des victimes de violence conjugale.

Augmenter le financement pour :

- Le personnel et les services (services de logement, défense des droits, services de garde d'enfants, counselling individuel).
- Des séjours plus longs, y compris un soutien pour des séjours allant jusqu'à deux ans.
- Soutenir la construction et le développement d'unités supplémentaires pour répondre à la demande croissante et soulager la pression sur les centres d'hébergement de première étape ou d'urgence.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Melissa Shemirani est étudiante à la maîtrise en psychologie expérimentale à l'Université McGill. L'auteure a entrepris cette recherche dans le cadre de sa participation au programme de bourses McBurney du Département d'équité, d'éthique et de politique de l'Université McGill.

Le **Département d'équité, d'éthique et de politiques** encourage la diffusion de cette publication et accorde des droits de reproduction complets à quiconque, à condition que la source soit mentionnée. Exemple de citation : « Titre, Briefing DEEP, dateX, Département d'équité, d'éthique et de politiques. »

NOTES

Alliance MH2. (2023). Rapport annuel 2022-2023. Extrait du rapport_annuel_2022-2023.pdf / BC Housing. (2019). Women's Transition Housing and Supports Program (WTHSP) review (Examen du programme de logement et de soutien de transition pour les femmes). Consulté à Womens-Transition-Housing-Supports-Program-Review.pdf / Clark, D. L., Wood, L., & Sullivan, C. M. (2019). Examiner les besoins et les expériences des survivants de la violence domestique dans les logements de transition. *Journal of Family Violence*, 34(3), 275-286. <https://doi.org/10.1007/s10896-018-0010-4> / Hilbert, J. C., Kolia, R., & VanLeeuwen, D. M. (1997). Abused Women in New Mexican Shelters: Factors That Influence Independence on Discharge. *Affilia*, 12(4), 391-407. <https://doi.org/10.1177/088610999701200403> / Maki, K. (2020). « Briser le cycle de la violence et combler les lacunes en matière de logement : les refuges de deuxième étape au Canada ». Ottawa, ON : Refuges pour femmes Canada. / Melbin, A., Sullivan, C. M., & Cain, D. (2003). Transitional Supportive Housing Programs: Battered Women's Perspectives and Recommendations. *Affilia*, 18(4), 445-460. <https://doi.org/10.1177/0886109903257623> / Mills, N. C. (2013). Domestic violence and housing instability: Providers' perceptions of the effect of social services on women seeking formal assistance (Order No. 3586021). Extrait de <https://proxy.library.mcgill.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/domestic-violence-housing-instability-providers/docview/1512644637/se-2> / Bouclier d'Athéna. (2024). Rapport annuel, 2023-2024. / Stylianou, A. M., & Pich, C. (2021). Beyond Domestic Violence Shelter : Factors Associated With Housing Placements for Survivors Exiting Emergency Shelters. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(17-18), NP9440-NP9462. <https://doi.org/10.1177/0886260519858393> / Yoo, J. (1997). / Domestic violence services for battered women: Comparison of a short-term versus long-term program on utilization outcomes (Order No. 1387672). Extrait de <https://proxy.library.mcgill.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/domestic-violence-services-battered-women/docview/304467243/se-2>